## Competition Tribunal



## Tribunal de la concurrence

Référence: Le commissaire de la concurrence c Canadian Waste Services Holdings, 2000 Trib conc 8

Nº de dossier : CT2000002 Nº de document du greffe : 92

AFFAIRE CONCERNANT la Loi sur la concurrence, LRC 1985, c C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence aux termes de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT l'acquisition par Canadian Waste Services Inc de certains éléments d'actifs de Browning-Ferris Industries Ltd, une entreprise œuvrant dans le domaine des déchets solides.

## ENTRE:

Le commissaire de la concurrence (demandeur) et Canadian Waste Services Holdings Inc, Canadian Waste Services Inc et Waste Management, Inc (défenderesses)

Décision rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire présidant l'instance : Monsieur le juge McKeown

Date de l'ordonnance : Le 8 juin 2000

Ordonnance signée par : Monsieur le juge McKeown

ORDONNANCE PROROGEANT LE DÉLAI POUR DÉPOSER UNE RÉPLIQUE

- [1] VU la lettre des avocats du commissaire de la concurrence du 7 juin 2000;
- [2] LE TRIBUNAL ORDONNE au commissaire de la concurrence de déposer sa réplique au plus tard le 16 juin 2000.

FAIT à Vancouver, ce 8<sup>e</sup> jour de juin 2000.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le membre judiciaire présidant l'instance.

(s) W.P. McKeown

W8 Mitreoun

Pour le demandeur

Le commissaire de la concurrence Donald Houston

Andre Brantz

Pour les défenderesses:

Canadian Waste Services Holdings Inc Canadian Waste Services Inc Waste Management, Inc

Shawn C.D. Neylan